Les questions les plus fréquentes sur les nouveaux produits de synthèse (NPS)

# Les NPS sont-ils des « alternatives légales » aux produits illicites ?

Le marché des NPS est très dynamique. 274 nouveaux produits ont ainsi été identifiés en France depuis 2008. Ces nouvelles substances n'étant pas encore interdites lors de leur mise sur le marché, elles pouvaient représenter des « alternatives légales » aux produits illicites, jusqu'à ce qu'elles soient classées au cas par cas sur la liste des stupéfiants.

Pour pallier ce problème et être plus réactive, la France a mis en place en 2012 un arrêté permettant de classer sur la liste des stupéfiants des familles entières de molécules. **Désormais, la majorité des NPS consommés en France sont donc classés sur la liste des stupéfiants (familles des cathinones, dérivés du fentanyl, la plupart des cannabinoïdes de synthèse).**

Sources :

OFDT, Synthèse thématique : nouveaux produits de synthèse

OFDT, Drogues et addictions, données essentielles, chapitre Nouveaux produits de synthèse, 2019